



## Suppression d'un poste de reclassement

Par **Garance9903**, le **29/01/2016** à **10:54**

Bonjour,

Suite à des problèmes de santé reconnus en maladie professionnelles et à deux opérations, j'ai été reclassée en 2011 sur un poste sans manutentions. Du jour au lendemain, mon patron a supprimé mon poste de reclassement estimant qu'il n'y avait plus assez de travail sur ce poste et que comme j'étais la dernière arrivée, c'était mon poste qu'il supprimait. J'ai été remise sur un autre poste avec manutention depuis avril 2014. Aujourd'hui, je suis en accident de travail depuis juin 2015 avec hernie discale reconnue imputable à mon accident de travail par la sécurité sociale. J'ai été déclarée inapte à la reprise par le médecin du travail à deux reprises (date de la dernière visite le 24 décembre 2015). Mon patron vient de me proposer de reprendre mes deux derniers postes sans aucune manutentions mais en passant d'un contrat de travail de 30 heures par semaines à 12 heures par semaine. J'ai refusé ce reclassement du fait de la modification de mon contrat de travail et de la perte de salaire conséquente. Ma question avait-il vraiment le droit de supprimer mon premier poste de reclassement et si non, dois je saisir les Prud'hommes ? Merci d'avance, cordialement.

Par **P.M.**, le **29/01/2016** à **12:37**

Bonjour,

En tout cas, dans un premier temps, vous pourriez demander a priori que soit reconnue la faute inexcusable de l'employeur par la CPAM puisqu'il n'a pas respecté les restrictions du Médecin du Travail...